



Trèbes.

N° 08/2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 011-211103973-20260407-08_26-DE

S'LO

FOLIO 23

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT MARS, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. GALY. SENTENAC. Adjoint.
MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. NICOLAÏ. BEAUREPAIRE.
DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS. QUESNEL. GRAVES.
CASTANS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME LAROCHE
MME SAINT-ANDRÉ
MME PEIX
MME MITAIS
M. AZAÏS

PROCURATIONS :

MME LAROCHE à MME MEDVES
MME SAINT-ANDRÉ à MME NICOLAÏ
MME PEIX à MME BILLECI
MME MITAIS à M. le Maire
M. AZAÏS à M. SANCHEZ.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Élection des représentants de la commune au conseil d'administration du CCAS

VU l'article R. 123-8 du code de l'action sociale ;

CONSIDÉRANT que les six membres représentant la commune au Conseil d'administration du CCAS de Trèbes doivent être élus par le Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VU la liste présentée par Mme Mireille GALY ;

